

Le cautionnement de licence est **OBLIGATOIRE** pour tous les entrepreneurs. Si vous remplacez votre cautionnement de licence actuel par un nouveau, vous devez remplir ce formulaire et l'envoyer à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) accompagné de l'originale de la caution.

Tous les champs doivent être remplis pour que votre demande soit traitée.

1. Identification du demandeur

| | |
|---|----------|
| Nom : | Prénom : |
| Nom de l'entreprise ou de l'organisme : | |
| Numéro de dossier RBQ : | |

2. Informations sur le nouveau cautionnement de licence

| |
|---|
| Nom de la nouvelle caution (compagnie d'assurance, institution financière ou association d'entrepreneurs) : |
| Numéro du nouveau cautionnement : |

3. Signature

| | |
|---|-------------------------------------|
| Lieu de la signature : | Date de la signature (jj-mm-aaaa) : |
| Nom du répondant ou de l'actionnaire majoritaire : | |
| Signature du répondant ou de l'actionnaire majoritaire autorisé : | |

Envoi de l'avis de remplacement

Envoyez le formulaire, accompagné de l'original de la nouvelle caution, par la poste :

Régie du bâtiment du Québec
545, boul. Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

Informations supplémentaires

Pour plus d'informations, appelez la RBQ ou consultez son site Internet :

514 873-0976 ou 1 800 361-0761
Site Internet : www.rbq.gouv.qc.ca